



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 109070

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la garantie des risques locatifs (GRL). Ce dispositif, lancé en 2007 par le gouvernement pour que les propriétaires puissent se prémunir contre les loyers impayés, n'a pas convaincu. Cette nouvelle assurance ne fait pas l'unanimité, même parmi les professionnels de l'immobilier. Pourtant ce dispositif possède de solides atouts; malgré une garantie qui offre au propriétaire une protection complète contre la défaillance d'un locataire, force est de constater que dans les conditions actuelles, les contrats loyers impayés, sont privilégiés à la GRL. Il lui demande d'expliquer à quelles difficultés se heurte la mise en place de ce nouveau dispositif, et de préciser de quelle manière le Gouvernement compte le promouvoir et ce, afin qu'il soit utilisé à sa juste valeur.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109070

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5300

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)